Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 55 (1967)

Heft: 76

Artikel: Climat national : [1ère partie]

Autor: Nicod-Robert, H.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-271753

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Retour : 19, av. Louis-Aubert, 1206 Genève

J. A. - Genève

MOUVEMENT FÉMINISTE

Fondatrice: EMILIE GOURD

Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Juin 1967 - No 76

Paraît le troisième samedi du mois

194

55e année

Rédactr. responsable : Mme H. Nicod-Robert

Administration et vente au numéro :

Mme Lechner-Wiblé 19, av. L.-Aubert 1206 Genève Tél. (022) 36 56 76

Publicité : Annonces suisses S. A. 1, rue du Vieux-Billard 1205 Genève

Abonnement : (1 an) Fr. 8.— Suisse Fr. 8.75 Etranger

Abonnement de solidarité féminine :

Abonnement de soutien Fr. 15.—

y compris les numéros spéciaux Chèques post. 12-11791

Imprimerie Nationale 1211 Genève 1

Genève

fromage beurre

yogourt

ice-cream crème avec timbres 7 1/2 0/0 !

SOMMAIRE:

Page 2 Citrons dangereux - Poulets d'élevage - Le coût de la vie dans différents pays

Page 3 L'assemblée de l'Alliance

Page 4 L'assemblée du Suffrage

Page 5 La tailleuse sur costume tailleur

Page 6 Femmes en mission

Climat

Nous ne formons pas un peuple uni, animé d'enthousiasme national, nous sommes un assemblage de petites cellules égocentriques. Belle mentalité. Nous n'avons rien appris, nous ignorons ce qu'est la solidarité, à l'échelle nationale et internationale. Et pourtant

national

Il y a des moments où l'on n'est pas fier d'être Suisse. Le récent affolement des ména-gères provoqué par le conflit israélo-arabe nous l'a fait à nouveau ressentir.

nous l'a fait à nouveau ressentir.

Tous les journaux ont mis au poteau les accapareuses, ils ont eu raison. Cependant, à ma connaisance, il n'y en a pas eu un seul pour se demander comment il était possible qu'une telle panique éclate dans un pays où les réserves alimentaires sont suffisantes pour des années de consommation normale, et où l'opinion publique est informée de cet état de fait.

L'éclatement soudain et spontané de cet af-folement est, il faut le dire, la conséquence

Totement est, il faut le dire, la consequence d'un véritable climat national.

Cette réaction primaire va de pair : avec l'indifférence civique qui fait qu'on e s'intéresse plus aux problèmes politiques que si leur répercussion directe sur le portemonnaie est prévisible ;

avec l'attitude de certaines femmes — et d'hommes — envers celles qui ont à lutter dans la vie et qui le feraient plus aisément en ayant le droit de vote; avec le manque de confiance que nous ma-nifestons envers des autorités que nous avons

avec notre matérialisme, notre manque de chaleur humaine, notre isolement volontaire de peuple privilégié que le sort des autres touche moins que la peur de manquer d'huile et de sucre.

H. Nicod-Robert (Suite en page 5)

L'Union des paysannes suisses:

grève du beurre

La Fédération romande des consommatrices a une façon particulière de manifester sa soli-darité à certains groupements féminins, mem-bres de ladite Fédération.

bres de ladite Fédération.

Si aujourd'hui, et contrairement à la ligne que je m'étais imposée de faire de ces colonnes un écho de la vie rurale, j'en viens aux problèmes que nous pose le boycottage du beurre, ce n'est pas pour ouvrir une polémique avec une organisation qui habituellement œuvre dans un but louable mais parce qu'il est auju tent par le companyations de la companyation de la qu'il est enfin temps que les organisations fé-minines paysannes fassent voir à quel point elles se désolidarisent d'une décision sembla-it. ble.

...Une décision prise hâtivement sur des données non contrôlées, et proposée à l'as-semblée des déléguées par un comité restreint,

aonnees non controlees, et propose à tas-semblée des déléguées par un comité restreint, dont ne faisait partie aucune paysanne. L'historique de la rencontre de Veytaux est suffisamment connu pour que je ne m'y arrête pas. Cependant, des communiqués que la Migros se permet de publier nous obligent à apporter quelques précisions, ne serait-ce que pour réhabiliter aux yeux de nos diri-geants agricoles les associations de paysannes : contrairement à ce qui est affirmé, les asso-ciations de paysannes membres de la Fédé-ration romande des consommatrices N'ONT PAS « aussi voté pour la grève du beurre». Pour la bonne raison que les déléguées réu-nies à Veytaux ont été appelées — contrai-rement aux usages — à s'exprimer sur un point ne figurant pas à l'ordre du jour et n'ont pu de ce fait ni se documenter ni se ré-férer préalablement aux organisations qu'elles représentaient.

représentaient.

Articuler des chiffres? Oui, mais loyalement

Ceci dit, nous estimons qu'un complément Cect dit, nous estimons qu un compiement d'information au communiqué des consommatrices permettrait d'infirmer certaines allégations préjudiciables non seulement à la politique fédérale mais aussi à l'agriculture qui tire l'essentiel de ses revenus de la production

tire l'essentiel de ses revenus ae un promi-laitière.

Le beurre suisse, affirment les consomma-trices, coûte très cher à la production. Et de nous citer, pour étayer ces dires, et à titre de comparaison, le prix à nos frontières du beur-re bollandais, autrichien et suédois. N'aurait-il pas été loyal de signaler du même coup que ces prix sont inférieurs aux prix de produc-tion dans les pays respectifs et sont le résulta de politique d'exportation et du jeu de l'offre et de la demande sur les marchés mondiaux? A titre indicatif, et en complément aux chiffres cités par les consommatrices, voici dans les trois pays cités, le prix (en fr.) du kilo de beurre:

	à la production	à la consomm.	à nos frontières
Hollande	6.25	7.—	2.76
Autriche	6.05	6.72	3.48
Suède	4.45	_	3.54

Subventions à l'agriculture

Si l'on admet volontiers que les gouvernements étrangers subventionnent l'exportation des produits agricoles qui, chez nous, rivalisent dangereusement avec les produtts du pays, pour le plus grand bénéfice des con-sommateurs, on admet beaucoup moins bien

sommateurs, on aamet beaucoup moins bein que l'agriculture suisse bénéficie elle aussi de subventions gouvernementales.

J'en appelle à une certaine logique : que les ceufs danois ou la volaille hollandaise, grâce à des subventions de leur pays d'origine, arrivent sur le marché suisse à des prix défiant de leur pays d'origine, arrivent sur le marché suisse à des prix défiant de leur pays de pardi dans leurs conveniers de pardi dans leurs conveniers de leur pays de pardi dans leurs de leurs de leurs pardi dans leurs de leurs pardi de leurs de leurs pardi vent sur le marche suisse à des prix deflant toute concurrence, personne n'en paraît gêné. Mais dès que la Confédération, conformément à la loi sur l'agriculture, prend en charge entre autres productions agricoles, les pro-duits laitiers, le monde des consommateurs se

récrie.

Aussi, me paraît-il utile de rappeler en passant dans quelle proportion l'agriculture des différents pays est soutenue par leur gouvernement respectif.

Sur la base des aides directes et indirectes du rendement brut total de l'agriculture, nous apprenons qu'aux Etats-Unis, les subventions représentent le 15 à 25 % des recettes totales de l'agriculture. Au Danemark, 16 %, alors qu'en Suisse les dépenses de la Confédération pour le secteur agricole équivalent à environ le 8 % du revenu brut.

assement du beurre. Pourquoi?

Déclassement du beurre. Pourquoi ?

A la lecture du communiqué des consommatrices, on apprend que la Confédération a payé l'an dernier 68 millions pour déclasser le beurre en surplus. De là à penser qu'il serait si simple d'utiliser ces 68 millions à faire baisser le prix du beurre de table, il n'y a qu'un pas que franchissent allègrement les consommatrices.

Or, en étudiant de près la façon dont se répartit le poste destiné à la mise en valeur du beurre (comptes 1965-1966) on trouve les chiffres suivants:
32,5 millions constituant la prise en charge

32,5 millions constituant la prise en charge par la Caisse fédérale de Fr. 1.50 par kilo de beurre; le déclassement saisonnier du beurre de ta-- visine nour un montant de

te declassement saisonner un veurre ac un-ble en beurre de cuisine pour un montant de Fr. 4.50 par kilo; le déclassement du beurre de table en beurre fondu à prix réduit pour un montant de Fr. 6.03 par kilo.

0.05 par Ruo.

De ces montants — subventions dont ont bénéficié les consommateurs — 33,5 millions en réalité sont utilisés pour le déclassement du beurre imposé par une surproduction sai-

Un arrêté fédéral que semblent ignorer les consommatrices

A partir du 1er novembre 1966, le régime laitier a fait l'objet d'un nouvel arrêté fédé-ral qui prévoit que pour les pertes survenant sur la mise en valeur du beurre, la couverture

est assurée:
— comme jusqu'ici par le produit des taxes sur les importations de beurre, huiles et graisses comestibles;
— par un versement de 10 millions de francs de la Confédération;
— le solde étant réparti à raison de 60 % à la charge des producteurs et 40 % à celle de la Caisse fédérale.

Ainsi le budget laitier 1966-1967 prévoit déjà que les producteurs devront assumer une participation de 16 millions de francs (contre 7,2 en 1965-1966) Circuit le carecte 7,2 en 1965-1966). Citant le commentaire d'un dirigeant de notre industrie laitière, je me permets de demander aux responsables de la Fédération des consommatrices si c'est ce qu'elles appellent « ne nuire en rien aux pay

sans » ?
« ... Inutile de souligner que tout boycot-tage sur le beurre aboutira automatiquement tage sur le veurre avoiutra automatiquement à une ausgmentation des pertes dans ce sec-teur, pertes auxquelles les producteurs de-vrogt participer à raison de 60 % osus la forme d'une retenue sur le prix du lait qui pourrait atteindre rapidement 2 ct. par kilo et davantage.»

Dépenses alimentaires : un quart du budget

Argument plus sentimental qu'objectif avancé par les porte-parole des consommatrices est cette privation qu'impose à des couches importantes de la population l'augmentation du prix du beurre. Loin de moi l'idée d'affirmer que les économiquement faibles n'en sentent pas le contre-coup, au milieu de tatt d'augmentation si frisiment els caut de la contre-coup. tant d'augmentations infiniment choquantes.

Yvonne Bastardot Au nom de l'Union des paysannes suisses (Suite en page 5)

Elue Conseillère administrative de la Ville de Genève

Lise Girardin déclare à nos lectrices

En 1961, convaincue que tout droit obtenu En 1961, convancue que tout droit obtenu crée des devoirs, j'avais accepté de figurer sur la liste de mon parti pour les élections au Grand Conseil — ayant d'ailleurs la certitude de ne pas être élue! Aujourd'hui, je n'ai pas changé d'avis, je suis toujours convaincue du lien entre droit

et devoir, mais cela me mène un peu plus



La chaleur et le nombre des messages que j'ai reçus de toute la Suisse m'ont montré à quel point l'élection d'une femme à l'exécutif de la Ville de Genève était un encouragement pour toutes celles qui n'ont pas encore obtenu le droit de vote.

Quant aux Romandes, elles sont heureuses de constater la confiance qu'un parti d'abord, puis le corps électoral, ont témoigné à une femme.

Elles qui bénéficient depuis des années déjà sur le plan législatif de cette égalité politique que les efforts longs, patients, obstinés, de femmes courageuses avaient contribué à obtenir.

Rêve inaccessible pour les unes, l'action au sein d'un parlement est devenu la réalité quo-

tidienne pour les autres.
Et pour moi, l'action dans un gouverne-ment va devenir la réalité quotidienne — sans qu'elle ait été un rêve, accessible ou

non! Vous vous en doutez : je suis parfaitement consciente des difficultés qui m'attendent, mais je suis prête à les affronter avec courage. Je sais aussi quelle est ma responsabi-

lité.
Merci à toutes celles qui m'accompagnent de leurs vœux et qui m'ont témoigné leur confiance. Qu'elles soient sûres que je vais (Suite en page 3)